



Problèmes avec la société xxxxxx

Par **patrick62**, le **25/01/2013** à **18:52**

Bonjour

j'ai signer un contrat de fourniture et pose d'une eolienne et de panneaux solaires avec la société xxxxxx en juin 2012, les panneaux devais être montés en aout et l'éolienne fin septembre

a ce jour seule l'éolienne est montée , mais ne fonctionne pas, elle comporte de nombreuses malfaçon et non respect des normes

les panneaux sont toujours en attente

cette société prend des rendez vous qu'elle ne tiens pas et surtout ne préviens pas qu'elle ne viens pas

comment je pourrais rompre ce contrat alors que j'ai verse en juin un cheque d'acompte

merci de vos réponses

Patrick

Par **Michel 2013**, le **27/01/2013** à **17:56**

Bonjour à vous,

J'ai bien vu votre message, et je ne veux pas vous décourager mais il va vous falloir batailler.

Pour information, sachez xxxxxx n'est que la poursuite de l'activité de la société xxxxxx.

xxxxxx qui est l'un des fondateur de xxxxxx est un ancien associé de xxxxxx.

xxxxxx, c'est l'une des plus grande escroquerie de ces dernières années, plus de 600 éoliennes vendues sans que le moindre KW ne soit produit.

Tout ecla est actuellement entre les mains de la justice.

Pour votre affaire, je vous conseille d'adresser une lettre recommandée à xxxxxx (Avec quelle agence avez-vous travaillé ?) en leur demandant de vous rembourser.

Soyez ferme et déterminé.

Ces "gens là" n'aiment en effet pas la mauvaise publicité et le tapage.

Je vous conseil également de les menacer de porter plainte auprès de la DGCCRF (Service des fraudes).

N'hésitez pas également à faire allusion à xxxxxx, ils n'aiment pas du tout ...

Ils vous répondront qu'ils n'ont aucun rapport avec cette société, sauf que ce sont les mêmes dirigeants et surtout les mêmes modes de vente (On vend en vitesse, on prend les sous, et plus on se sauve en courant !!!).

Difficultés particulières pour vous, le siège social de xxxxxx est en Belgique, mais bon cela peut valoir le coût de prendre un billet de train.

N'hésitez pas à revenir vers moi si besoin.

Bon courage pour tout.

Par **domi05**, le **13/09/2013** à **13:21**

xxxxxx : Acompte payé, travaux toujours non réalisés au bout de 9 mois...

Bonjour, même problème avec xxxxxx pour une installation de chauffage solaire (capteurs et ballon solaire) contrat signé en novembre 2012 avec un acompte de 4100 €. Depuis impossible d'avoir les travaux, les lettres recommandées n'ont rien fait, l'intervention de "que choisir 05" non plus, nous en sommes à l'assignation en justice et maintenant avec 5300 € dehors!!! Comment prévenir le plus largement que xxxxxx est une arnaque.

Par **jenny84**, le **02/10/2013** à **22:17**

[fluo]bonjour[/fluo]

En ce qui me concerne : xxxxxx n'a même pas respecté un jugement exécutoire du TGI . J'en suis à la phase huissier : saisie sur le compte .

Par **Yan59**, le **08/10/2013** à **16:21**

[fluo]bonjour[/fluo]

Même chose que Jenny 84 .

Aucun SAV xxxxxx

Ils essaient de faire un accord amiable pour lequel j étais en accord suite a la demande du juge du tribunal de commerce .mais ils ont expliquer mon avocat que je n étais plus d accord avec eux .

Résultat:retour au tribunal.

Par **jeanlavit34**, le **14/10/2013** à **15:39**

Bonjour,

xxxxxx croule sous les procès de ses clients et il semble même que les agences de franchisés qui ont cru à leur modèle commencent à se retourner contre la maison mère d'après ce que m'a confié un de leurs commerciaux lassé de travailler pour des escrocs

Par **Alain72**, le **22/10/2013** à **11:23**

[fluo]bonjour[/fluo]

Je rencontre la même problème. j'ai signé en décembre 2012 un contrat pour l'installation d'une éolienne avec la Société xxxxxx. Cette éolienne été installée en Mai 2013 et ne fonctionne toujours pas aujourd'hui...

Leur fournisseur est la société xxxxxx...

Existe-t-il une association des victimes de cette société?

Par **jenny84**, le **22/10/2013** à **17:53**

Il serait peut - être bien d'en créer une ...

Par **jenny84**, le **29/10/2013** à **17:01**

Suite de mon histoire:

La société xxxxxx va t elle payer l'autre moitié de la somme (un peu plus)qui n'a pas été bloquée par la banque ?

Va t elle aller jusqu'à la saisie des biens ??

Par **Louba30**, le **03/12/2013** à **16:19**

Bonjour,

Je suis client xxxxxx depuis 2012 avec une installation PV de 6KW réalisée à Marseille .
Aucun problème à signaler , j'ai été très bien conseillé - et les travaux ont été faits par une équipe de Pro.

J'ai eu l'occasion de croiser le dirigeant , Inauguration de leur Siège France à Montpellier et je suis surpris car il me semble très efficace.

Je trouve dommage de salir cette entreprise qui soutient des projets caritatifs en Afrique et a développé un concept innovant.

Par **jenny84**, le **05/12/2013** à **21:25**

Grand bien vous fasse !!! Mais voyez - vous j'ai des photos de mon toit si vous voulez voir le super travail (et de mes plafonds) ... Ensuite j'ai eu un jugement exécutoire le 19 juillet ... Cette société a eu largement le temps de payer la somme demandée par le juge , j'en suis toujours à la phase huissier ..Je ne demande que ça : récupérer le chèque , réparer les dégâts et ...oublier ce qui dure depuis plus d'1 an 1/2 ...

Par **jenny84**, le **06/12/2013 à 19:01**

Bonsoir,

Je vois que le nom de cette société a été supprimé alors moi je vais le remplacer par celui que j'ai entendu lors d'un congrès : " vent machin " ...

Par **jenny84**, le **06/12/2013 à 19:18**

Plus de 100km/h de vent ... Mon toit fait un bruit épouvantable par moments ... S'il se casse , il faudra expliquer pourquoi il n'a pas pu être réparé avant ..

Par **domi05**, le **15/12/2013 à 14:16**

Bonjour,

En septembre XXXX a accepté un arrangement à l'amiable, c'est à dire le remboursement de notre acompte pour une installation solaire jamais livrée, les frais d'huissier suite à cette non livraison ainsi qu'une partie des frais d'avocat, nous en sommes donc pour notre poche sans doute le prix à payer pour notre naïveté, depuis septembre nous attendons donc notre argent, notre avocat a maintenant inscrit le procès à l'ordre du jour, second hiver sans chauffage, je propose donc une grande campagne sur le site Facebook de XXXX : [Lien](#)
Afin de dire haut et fort ce que nous pensons de leur arnaque et de prévenir les futurs pigeons, qu'en pensez vous, à priori cela marche bien....

Domgiraud

Par **jenny84**, le **15/12/2013 à 16:02**

Bonjour,

Je ne peux plus intervenir sur leur page Facebook , je ne peux que " partager "... J'ai été bloquée .. Cela fait 1 an et demie que je ne me prive pas de faire des commentaires (même lors de congrès) . Si vous effectuez des recherches internet avec le nom de la société ou les noms des principaux intervenants , vous allez être surpris

La semaine prochaine , si je n'ai toujours pas mon chèque , j'enverrai une lettre en A/R au Procureur .

Par **jenny84**, le **15/12/2013** à **16:03**

Vous n'avez pas une assistance juridique ???

Par **jenny84**, le **15/12/2013** à **17:34**

D'ailleurs c'est une idée : j'invite toutes les personnes qui ont des problèmes avec cette société , à écrire au Procureur de la République de Montpellier (le siège social France est à Lattes). Ma lettre part la semaine prochaine avec tous les documents trouvés sur le net + les liens que des personnes m'envoient ..

Par **domi05**, le **15/12/2013** à **21:07**

Bonne idée, je fais de même dès lundi plus Facebook, quant à l'assistance juridique, elle m'a été refusée car c'est un litige concernant un dossier faisant l'objet d'une demande de travaux et qu'il n'est donc pas pris en charge!!! Nous sommes donc escroqués et rien à faire!!!

Par **jenny84**, le **15/12/2013** à **22:09**

Super !! Ma lettre partira mardi . Je groupe mes envois poste . N'oubliez pas : en A/R .Je vais essayer de diffuser cette idée .

Mettez des messages sur d'autres sites aussi . Sur Facebook : ils seront effacés et vous serez bloqué ... J'en sais quelque chose ...

Par **jenny84**, le **20/01/2014** à **20:29**

Pour ceux qui connaissent la nouveau
Implanté sur le site du showroom de Lattes

votre lien a été supprimé pour cause de publicité

Par **domi05**, le **25/01/2014** à **16:16**

Bonjour,

Une bonne nouvelles XXXXXX vient d'être condamné par le tribunal à nous rembourser l'acompte versé pour le contrat qu'ils n'ont pas honoré, je vous rappelle Novembre 2012 pour l'installation de capteurs solaires !! ainsi qu'à 2000€ de dommages et intérêts, notre avocat a aussitôt mandaté un huissier pour l'exécution de cette condamnation, les dommages et

intérêts serviront à payer les frais de procédure mais il faut reconnaître que notre avocat dès sa saisie a été très efficace.
On attend et on vous tient tous au courant.

Par **jenny84**, le **25/01/2014** à **17:34**

Félicitations !!

Si vous avez un huissier efficace dites -le moi , svp . Le mien a procédé à une 1ère saisie - attribution le 27 septembre et a versé la somme (un peu plus du tiers seulement) il y a 10 jours environ à mon assurance ..

Par **jenny84**, le **04/02/2014** à **19:04**

cette société est en faillite depuis le 3 février mais une nouvelle s'est créée en décembre sur le site même du showroom de Lattes ...

Par **domi05**, le **04/02/2014** à **22:00**

Désolation, j'ai bien peur de ne jamais revoir notre argent avec lequel il remonte encore une fois une nouvelle société

Par **jenny84**, le **04/02/2014** à **23:18**

Je suis furieuse : j'ai contacté un maximum de personnes politiques , journalistiques etc Et personne n'a bougé en sachant ce qu'il avait derrière (c'est impressionnant quand on gratte un peu) ... Il était encore temps à ce moment là .De nombreuses " victimes " et des procès auraient pu être évités en France et en Belgique . J'ai mis un mot à l'association de consommateurs pour savoir s'il existe un groupement de lésés comme en Belgique . Pas de réponse pour l'instant . J'espère que le Procureur va recevoir des courriers .

Par **domi05**, le **05/02/2014** à **17:22**

Moi également, mon avocat est très pessimiste pour la suite malgré le jugement du tribunal, on se demande où est la justice et de quelles protections ce gérant jouit il? Le consommateur à priori aucune...

savez vous auprès de quel tribunal la mise en faillite a t'elle été prononcée. Peut on imaginer une action de groupe ou est ce trop tard?

Par **jenny84**, le **05/02/2014** à **18:11**

je viens de voir que c'est Maître **xxxxxxx** qui s'en occupe . J'ai eu les coordonnées sur le répondeur de Windéo . Il faut que j'appelle demain matin . C'était fermé aujourd'hui ...
Les protections ?? Je pourrais vous en citer mais pas par écrit ... Je peux vous vous dire que c'est vaste ...

Par **jenny84**, le **06/02/2014** à **23:10**

Une page a été crée sur Facebook

Par **domi05**, le **07/02/2014** à **10:38**

Puis avoir un lien vers la page?
Pourrait'on se contacter par tel.

Par **jenny84**, le **07/02/2014** à **10:49**

ça s'appelle : les floués de w...
ce sera plus facile pour communiquer

Par **Accor**, le **10/04/2014** à **21:42**

[fluo]bonjour[/fluo]

Je suis désolé de vous dire que windéo ouest a déposé le bilan.